

## LE PROBLEME DE LA DEONTOLOGIE

*Motion adoptée dans le cadre du Congrès de Monaco*

**U**NE réflexion déontologique sur la profession de bibliothécaire s'impose pour garantir les services rendus au public ainsi que des conditions honorables à l'exercice de cette profession. L'A.B.F. est un lieu privilégié de réflexion sur ce sujet : après avoir réagi une première fois avec vigueur en 1980 aux conditions faites à certains bibliothécaires, son congrès de Monaco a mis en 1981 ce thème de la déontologie au premier rang de ses préoccupations. Un carrefour lui a été consacré. Après une présentation générale, les échanges ont permis de faire ressortir ces quelques thèmes particuliers que l'A.B.F. s'engage à approfondir :

1 - Les bibliothèques sont des lieux d'éducation, de culture, de loisir, d'information et de liberté. Les bibliothécaires ont à maintenir l'équilibre entre ces différents aspects : cela implique une éthique de la culture et de la liberté qui appelle une réflexion approfondie sur les notions de pluralisme, de censure, de directivité etc...

2 - Les bibliothèques doivent situer leurs devoirs entre le respect du droit des employeurs (Etat, Municipalités, services du secteur privé) et les services à rendre à tous les publics. Ils ont des droits

acquis par leur compétence professionnelle. En toute occurrence il leur reste des responsabilités et des prérogatives spécifiques.

3 - Les bibliothécaires se préoccupent en ce sens de la formation de leurs futurs collègues et d'une sensibilisation nécessaire aux questions éthiques tant dans la constitution et la gestion des fonds que dans les rapports avec les lecteurs.

La déontologie est le jaillissement des pratiques individuelles et collectives parfois contradictoires ; elle est donc d'essence pratique et non pas théorique. Ce qui signifie qu'en l'état actuel des choses sa définition ne saurait s'enfermer dans un quelconque à priorisme. Seule une très large concertation permettra de dégager les principes satisfaisants et cohérents de déontologie professionnelle qu'attendent les bibliothécaires français.

C'est pourquoi il est nécessaire qu'un vaste travail s'engage à l'intérieur de l'Association afin de regrouper toutes les contributions nécessaires à cette élaboration et qu'au delà un groupe inter-associations soit rapidement constitué sur ce sujet.